

de Gogama, et j'aimerais que le ministre prenne note de la situation qu'il décrit. Il écrit:

La réserve est située à quatorze milles au nord-est de Gogama. Une bonne route y conduit mais elle n'est pas entretenue pendant l'hiver alors qu'on en aurait le plus besoin. Pourquoi? On ne saurait donner aucune explication logique. Est-ce parce qu'on manque d'équipement? Certainement pas. Le ministère de la Voirie maintient ouverte à la circulation tout l'hiver la route qui mène à Gogama. De plus, le ministère des Terres et des Forêts entretient sur une distance de cinq milles la route qui mène à la réserve afin d'avoir accès à la route Gogama-Timmins actuellement en voie de construction. Il y a deux semaines, il a fallu six heures à l'autoneige de l'Hydro pour se rendre à la réserve afin d'en ramener un vieil Indien qui s'était gelé les mains. Il y a deux jours, il a fallu y transporter une infirmière en avion pour qu'elle puisse amener un bébé malade à l'hôpital.

Si on me permet une observation, je dirai qu'à mon avis, ces accords avec les provinces devraient contenir une clause qui imposerait aux provinces l'obligation de maintenir les routes ouvertes une fois qu'elles ont été aménagées grâce aux fonds que nous autorisons. Nous étudions un crédit de \$1,682,000 qui n'est pourtant qu'un supplément à ce que nous avons déjà voté au ministre à ces fins. Ces routes sont certes nécessaires, si les ressources doivent être mises en valeur. Des gens vivront près de ces routes qu'il faudra tenir ouvertes afin d'aider à l'obtention des services indispensables à l'exploitation des dites ressources.

J'aimerais faire part au ministre de deux autres incidents qui se sont produits juste au nord de Gogama, dans ma circonscription. J'ai ici un rapport de la même personne, M. R. Labbé, de Gogama, qui m'écrit ce qui suit:

Il y a une semaine, j'ai constaté qu'il ne s'échappait pas de fumée d'une hutte occupée par un pensionnaire de 77 ans. Après avoir enfoncé la porte, nous l'avons trouvé gisant sur le plancher, face contre terre. Il était mort depuis six ou sept heures. Il avait essayé, sans y réussir, d'allumer son poêle. L'eau avait gelé dans la bouilloire, ce qui montre qu'il n'y avait pas eu de feu depuis au moins 24 heures. Tout ce que nous avons trouvé, c'est quelques pommes de terre gelées, un morceau de lard salé et quelques morceaux de pain. La mesure était si sale que l'agent qui est venu pour les constatations d'usage en croyait à peine ses yeux. La semaine dernière, un autre titulaire de la pension de vieillesse (80 ans) qui vivait seul dans le bois a été trouvé marchant à quatre pattes sur le lac ne sachant comment retourner à son camp. Il avait les pieds, les mains et les jambes gelés, et les médecins ne s'expliquent pas comment il a pu survivre. C'est de la cruauté légale s'exerçant contre des humains.

[M. Godin.]

Naturellement la dernière remarque reflète uniquement l'avis de la personne qui a écrit la lettre. En tout cas, il semble qu'en hiver ce hameau situé dans la réserve à 14 milles seulement d'une ville de ma région, n'a pas de route, sur une distance de 7 à 8 milles, par laquelle les gens du lieu pourraient communiquer avec la civilisation. Je voudrais donc obtenir plus de renseignements du ministre au sujet de ce qui se fait dans l'Ontario. A quel point fait-on tanguer le bateau pendant que nous essayons de ramer. Comment pouvons-nous être certains que ceux qui sont desservis par ces routes pourront s'en servir en hiver, cela spécialement dans le Nord ontarien où l'hiver se prolonge pendant cinq ou six mois par an?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je dois dire assez brutalement à mon honorable ami qu'il se méprend totalement quant au but de ce programme. Ce crédit concerne les routes d'accès aux forêts et le programme a précisément pour but de rendre les forêts accessibles pour leur gestion et pour qu'on puisse combattre les incendies en été. Il ne concerne absolument pas les habitants. Le projet ne concerne pas les routes allant d'A à B ou de village à village. Ce programme routier proposé par le gouvernement fédéral est destiné à aider à protéger nos forêts et à aider leur gestion, c'est la première chose que j'aimerais dire.

Pour ma part, je suis d'avis que l'honorable député a émis une opinion très discutable. Il dit que le gouvernement fédéral devrait se mêler de la direction des affaires qui relèvent expressément du gouvernement provincial. Il ne devrait pas nous sembler juste de dire à une province ce qu'elle devrait faire à l'égard de questions qui relèvent de la juridiction provinciale. Les routes sont du domaine provincial. Le présent programme est une initiative du ministère fédéral des Ressources en vue de collaborer avec les provinces. Celles-ci ne sont pas obligées d'accepter si elles ne veulent pas d'un programme tendant à une plus grande protection et à une meilleure gestion de leurs forêts. Les routes dont il est question n'ont aucun rapport avec les routes reliant les diverses localités.

En second lieu, le présent crédit intéresse les routes d'accès aux forêts et il va sans dire que le programme relatif aux routes d'accès aux ressources est quelque chose de tout à fait différent. C'est un autre programme de collaboration avec les provinces, mais